

Document:-
A/CN.4/231

**Lettre, en date du 23 mars 1970, adressée par le Secrétaire général
au Président de la Commission du droit international**

sujet:
Autre sujets

*Téléchargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

1/CN.4/231
2 avril 1970

ORIGINAL : FRANCAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Vingt-deuxième session
4 mai-10 juillet 1970

LETTRE EN DATE DU 23 MARS 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA
COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2499 A (XXIV) que l'Assemblée générale a adoptée le 31 octobre 1969 au sujet de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Le paragraphe 11 du dispositif a trait à la contribution que les organes des Nations Unies pourraient apporter à la célébration de cet anniversaire.

La Commission du droit international, qui a déjà beaucoup contribué à l'oeuvre de l'Organisation, voudra peut-être être associée à cette commémoration. Aussi vous serais-je très reconnaissant de bien vouloir appeler son attention à sa prochaine session, sur le texte de la résolution 2499 (XXIV). Outre le paragraphe mentionné, les paragraphes 17 et 1^{er} de la partie A pourraient présenter pour elle un intérêt particulier.

En vous demandant d'exprimer à la Commission tous mes vœux pour le succès de ses importants travaux, je vous prie d'agréer, etc.

GE.70 667